



COMMUNE
DE
RETTEL
57480

ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION

N°20231012-02

(Stationnement interdit et circulation rétrécie ou alternée
Rue de Sierck)

Téléphone : 03 82 83 72 09

Télécopie : 03 82 83 25 95

mairie.rettel@wanadoo.fr

Nous, Maire de la commune de RETTEL

VU :

- le Code de la Route ;
- le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2213-1 et suivants, L.2212-1 et suivants ;
- la demande en date du 11 octobre 2023 de TP COLLE en vue de la réalisation des travaux du futur magasin NORMA, situé 95 rue de Sierck,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution des travaux, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes : **Stationnement interdit et mise en circulation rétrécie ou alternée sur la rue de Sierck - ZA**

ARRETONS :

Article 1 : Du 18 octobre 2023 et jusqu'à la fin des travaux, en fonction des besoins des travaux,

- le stationnement sera interdit, dans la Zone d'activité, sur la rue de Sierck, devant le futur magasin NORMA.
- Au droit du chantier et en fonction des besoins du chantier, la circulation sera rétrécie ou alternée sur rue de Sierck.

En cas de circulation alternée, l'alternance de la circulation sera réglée par des ouvriers munis de piquets K.10 ou au moyen de feux tricolores.

En cas de mise en place de feux tricolores, ceux-ci seront placés systématiquement en position jaune clignotant lorsque le chantier n'est pas en activité, et notamment la nuit.

Article 2 : En amont du chantier, la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h et tout dépassement sera interdit.

Article 3 : A l'approche du chantier, ainsi que sur le chantier lui-même, la signalisation réglementaire sera mise en place, entretenue et retirée par la ou les entreprise(s) chargée(s) de l'exécution des travaux.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- TP COLLE
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de RETTEL
- Mme la Responsable UTR Thionville

Chargé chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à RETTEL
Le 12 octobre 2023

Le Maire,
Rémi SCHWENCK

